

SYNDICAT MIXTE POUR LA FORMATION DES MAIRES ET ELUS LOCAUX

Procès-verbal de la réunion du Comité du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 11h, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Christian BILHAC, Maire de Péret.

Monsieur Philippe Doutremepuich a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

BILHAC C, CABROL J, CHARPENTIER E, DOUTREMEPUICH P, FABRE AM, GERONIMO ML, HUC J, LOPEZ, MARTY F, MESQUIDA K, OLMOS M, PRADELLE S, ROUANET B, SIBERTIN-BLANC MA, TOLLERET I, TONDON L.

ABSENTS:

ARNAUD C, BARRAL C, BARTHES JP, BOUTES F, BRUGUIERE MT, CHAUDOIR G, , DRAY-FITOUSSI M, GLEIZES G, ILLAIRE R, IMBERT A, , MORERE N, J, NURIT D, PESCE S, RIGAUD J, WEBER P.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 04 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président, donne lecture du procès-verbal du 04 décembre 2018 qui est adopté à l'unanimité.

VOTE DE LA COTISATION 2018 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CFMEL

Monsieur le Président demande au comité de voter le montant de la cotisation du Conseil départemental pour 2018. (Les cotisations 2018 des communes et des établissements publics locaux ont fait l'objet de la délibération n° 2017-14 du 04 décembre 2017).

Conformément au montant voté par le Conseil départemental, la cotisation 2018 du Conseil départemental au CFMEL est de 126 000 € (125 693 € en 2017).

Après en avoir délibéré, le Comité approuve à l'unanimité le montant de la cotisation 2018 du Conseil départemental au CFMEL

VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur le Président expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Monsieur le Président demande au Comité préalablement à l'adoption des crédits budgétaires, de décider du niveau de vote à adopter, ainsi que du régime des amortissements.

Le Comité à l'unanimité de ses membres, décide de voter le budget primitif 2018 par nature.

Il décide par ailleurs, que le vote se fera au niveau des chapitres budgétaires.

Monsieur le Président a donné lecture des différentes propositions budgétaires au titre de l'exercice 2018.

Il a commenté tous les postes budgétaires répartis au travers de différents comptes conformément à l'instruction M 14.

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT une présentation retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget.

Le Comité a approuvé à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement : 592 130 €**
- **Section d'investissement : 28 500 €**

VOTE DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A LA TRESORIERE

Selon l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor. Ces derniers sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Il est proposé au Comité cette indemnité au taux de 100% pour 2018

Le comité approuve à l'unanimité cette indemnité.

DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE DU CFMEL

Le CFMEL a sollicité la société « Oveanet » ainsi que la société « Arfling Design » afin de développer un nouveau site internet qui reprendrait la majorité des rubriques existantes tout en intégrant de nouvelles fonctionnalités avec une navigation facilitée.

Ce remodelage du site est également l'occasion de moderniser la charte graphique du centre (logo, site, Espace infos, power-points, calendriers, coupons-réponse.....) dont le logo actuel date de 1999.

Ces deux sociétés ont fait une proposition d'un montant de 9 050 € TTC (6 000 € pour le site, 2 450 € pour la charte graphique) qui a été étudiée par les services et retenue. Le nouveau site sera mis en ligne cet été et les premiers documents utilisant la nouvelle charte graphique seront utilisés pour les formations du 4ème trimestre.

Il est donc proposé au Comité de retenir l'offre de ces prestataires et de donner délégation à Monsieur le Président pour signer le contrat, exécuter et suivre le projet.

Le Comité retient l'offre de ces prestataires et donne délégation à Monsieur le Président pour signer le contrat, exécuter et suivre le projet à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES

Monsieur Sylvain Castellon et Madame Agnès Blache de la Caisse d'Épargne sont venus présenter aux membres du comité une étude sur l'investissement local en France et sur les différentes zones du territoire. Cet étude très intéressante met en exergue les difficultés croissantes qu'on les collectivités pour investir suite à la raréfaction de leurs ressources financières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Le Secrétaire de Séance
Philippe Doutremepuich
Maire de Causse de la Selle



Pour-extrait conforme,
Montpellier, le 13 avril 2018

Le Président
Christian Bilhac
Maire de Péret

